

RÈGLEMENT ET INFORMATIONS

7ème édition du Generoso Trail - Dimanche 19 octobre 2025

- a) Chaque participant court à ses propres risques et périls. L'état de santé doit être optimal, et chaque participant doit être capable de couvrir un dénivelé important de plus de 1'400 mètres.
- b) L'organisateur de la course décline toute responsabilité en cas d'accident ou de malaise.
- c) Chaque participant doit disposer d'une couverture santé et assurance pouvant, si nécessaire, couvrir les frais de transport en ambulance ou en hélicoptère.
- d) En cas de malaise d'un autre participant, il est obligatoire d'intervenir et d'avertir rapidement le Service Ambulance Mendrisiotto (SAM) au 144 ou le 112 (réseau italien).
- e) Chaque participant doit respecter les règles antidopage disponibles sur www.antidoping.ch.
- f) Les écouteurs ne sont pas autorisés.
- g) Les mineurs de moins de 15 ans ne peuvent pas participer.
- h) Les bâtons sont autorisés.
- i) Chaque participant doit respecter le parcours signalé et suivre les indications des volontaires. Toute infraction peut entraîner une disqualification.
- j) Attention aux trains de la Ferrovia Monte Generoso aux zones de croisement ; priorité doit être donnée au train.
- k) La course aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques.
- l) Le dossard doit être porté de manière visible.
- m) Chaque inscrit recevra un mot de passe pour télécharger un pack numérique (au lieu d'un sac physique).
- n) Un seul sac par participant, pesant un maximum de 5 kg, sera accepté et transporté au sommet du Fiore di Pietra, où il pourra être récupéré.
- o) La remise des dossards se fera le dimanche entre 8h30 et 10h30. Les effets personnels remis après ces horaires ne seront pas transportés au sommet. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommages sur ces objets.
- p) Le départ de la course est fixé à 11h05 depuis la Piazza del Ponte à Mendrisio. Les binômes maître-chien participant à la catégorie Dog Trail partiront à 10h50 (consulter le règlement spécifique Dog Trail).

- q) Le temps maximum pour terminer la course est de 3 heures.
- r) Le parcours, long de plus de 12 km, prévoit un seul point de ravitaillement à l'Osteria Peonia (où se trouve également le point de chronométrage). En dehors de ce point, aucun ravitaillement ne sera proposé.
- s) Il ne sera pas possible d'utiliser des douches au sommet du Monte Generoso (Fiore di Pietra). Des vestiaires séparés pour hommes et femmes seront aménagés.
- t) L'inscription inclut le ravitaillement final (boisson et fruit), le pasta party (pâtes, eau, pain et charcuterie Rapelli), ainsi que la descente en train du sommet vers les stations intermédiaires (Bellavista, San Nicolao et/ou Capolago). Consultez les horaires sur www.montegeneroso.ch.
- u) La remise des prix aura lieu au Fiore di Pietra à 14h00, à l'intérieur ou à l'extérieur selon les conditions météorologiques.
- v) Des prix seront attribués aux trois premiers de chaque catégorie (8 catégories : U20, M20, M40, M50, M60, W, W40, W50) ainsi qu'aux trois premières femmes et trois premiers hommes de la catégorie Dog Trail. La course fait partie du championnat ASTI Trail. Les participants possédant une licence ASTI seront enregistrés dans la base de données pour l'attribution des points et des prix.
- w) Toute contestation concernant le classement doit être exprimée dans les 30 minutes suivant sa publication (en ligne ou sur place). Un délégué ASTI sera présent pour traiter les réclamations éventuelles.
- x) Les données personnelles (nom, adresse, téléphone, email) pourront être utilisées par l'organisateur et ses partenaires pour des services ou campagnes publicitaires, sauf refus explicite adressé par email à **info@sporteventsticino.ch**.
- y) Les inscriptions sur place (si disponibles après la fermeture des inscriptions en ligne) ne seront ni nominatives ni chronométrées, et les participants ne seront pas classés.
- z) Toute inscription implique l'acceptation de ce règlement dans son intégralité.
- aa) Annulation : Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation par le participant. Toutefois, une assurance annulation peut être souscrite individuellement. En cas de certificat médical valide présenté 10 jours avant l'événement, l'organisateur peut envisager un report ou un remboursement partiel des frais d'inscription, déduction faite des frais de transaction.